



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (FFF)

Caribbean Football Union (CFU)

CONfederacion Norte, Centro Americana y del CARibe de Futbol (CONCACAF)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 15 MARS 2018

L'An Deux Mil Dix-huit et le jeudi 15 mars, à 19 heures 00, les membres de la Ligue de Football de la Martinique se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation en date du 28 février 2018 qui leur a été adressée par le Secrétaire Général Jean Claude VARRU.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel des délégués.
2. Vérification du quorum.
3. Mot d'accueil du Président de la Ligue de Football de Martinique.
4. Approbation du procès-verbal de l'AGE du 23 février 2017
5. Approbation du procès-verbal de l'AGE du 13 mars 2017
6. Présentation du rapport moral du Président et du rapport d'activités de la saison 2016/2017,
7. Présentation du bilan financier de l'exercice 2016/2017 :
 - a. Présentation du rapport de gestion
 - b. Présentation du bilan et du compte de résultat et de l'annexe, de l'exercice clos le 30 juin 2017 (du 01/07/2016 au 30/06/2017)
 - c. Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes
8. 8. Présentation et vote du budget 2017/2018
9. Élection des représentants du Conseil de Ligue aux assemblées fédérales 2018 de la FFF
10. 10. Questions diverses

Membres présents :

	ASSOCIATIONS	Présents ou Absents	nombre licenciés	de nombre voix	de quorum	Nbre de Voix	Observations
1	Emulation	Absents	355	12	0	12	
2	Aiglon	Présents	342	12	12	12	
3	C.Franciscaïn	Présents	334	12	12	12	
4	New Star	Présents	326	12	11	11	
5	Golden Star	Présents	312	11	11	11	
6	Club Colonial	Présents	308	11	11	11	
7	R.C. Rivière Pilote	Présents	293	10	10	10	
8	R. C. Saint Joseph	Présents	289	10	10	10	
9	Samaritaine	Présents	289	10	10	10	
10	U.S. Robert	Présents	276	10	10	10	
11	Golden Lion F.C.	Absents	233	8	0	8	

12	Good Luck	Présents	233	8	8	8
13	J.S. Eucalyptus	Présents	233	8	8	8
14	Stade Spiritain	Présents	217	8	8	8
15	New Club	Absents	206	7	0	7
16	U.S. Diamantinoise	Présents	202	7	7	7
17	Eveil	Présents	199	7	7	7
18	Club Peléen	Présents	197	7	7	7
19	U.J. Redoute	Absents	192	7	0	7
20	Excelsior	Présents	187	7	7	7
21	Gauloise	Absents	183	7	0	7
22	Assaut	Présents	171	6	6	6
23	C.O.D.S.T.	Présents	168	6	6	6
24	Eclair	Présents	165	6	6	6
25	A.C. Vert Pre	Présents	163	6	6	6
26	Olympique	Présents	163	6	6	6
27	A.S. Morne Des Esses	Présents	160	6	6	6
28	R.C Lorrain	Absents	160	6	0	6
29	C.S. Case Pilote		159	6	0	6
30	Réveil Sportif	Présents	150	6	6	6
31	U.S. Marinoise	Présents	148	5	5	5
32	Essor Prechotin	Absents	142	5	0	5
33	Gri Gri Pilotin	Présents	135	5	5	5
34	F.E.P. Monesie	Absents	133	5	0	5
35	Espoir	Présents	131	5	5	5
36	S.C. Lamentinois	Absents	128	5	0	5
37	Real Tartane	Présents	123	5	5	5
38	A.S. Etoile	Absents	120	5	0	5
39	U.J. Monnérot	Présents	117	4	4	4
40	Santana	Présents	114	4	4	4
41	Etendard	Absents	105	4	0	4
42	A.S. Mon Pito	Absents	100	4	0	4
43	L'Intrepide Club	Présents	98	4	4	4
44	C.S.C Carbet	Absents	97	4	0	4
45	A.S.C. Hirondelle	Absents	96	4	0	4
46	Anses Arlets F.C.	Présents	95	4	4	4
47	C.S. Vauclinois	Présents	92	4	4	4

48	C.O.T.V.	Présents	85	3	3	3	
49	J.S. Marigot	Absents	79	3	0	3	
50	U.S. Riveraine	Absents	74	3	0	3	
51	C.S. Belimois	Absents	67	3	0	3	
52	Silver Star	Absents	67	3	0	3	
53	A.S.C.E.F.	Présents	60	3	3	3	
54	Sainte-Anne CAP 110	Absents	59	2	0	2	
55	F.C. Schoelcher	Absents	55	2	0	2	
56	Océanic	Absents	52	2	0	2	
57	Solidarité	Absents	49	2	0	2	
58	Effort du Morne Vert	Absents	48	2	0	2	
59	Etincelle	Présents	45	2	2	2	

			9579		239	350	
--	--	--	-------------	--	------------	------------	--

ASSOCIATIONS		Présents ou Absents	nombre licenciés	de nombre voix	de quorum	Nbre de Voix	Observations
60	TOUT SEZON	Absents	19	1	0	1	
61	US Lorrinoise	Absents	31	2	0	2	
			50		0	3	

ASSOCIATIONS		Présents ou Absents	nombre licenciés	de nombre voix	de quorum	Nbre de Voix	Observations
62	UDS POMPIERS		41	2	0	2	
63	ANIM'SPORT	Absents	27	1	0	1	
64	LEZARDE TEAM	Absents	27	1	0	1	
65	FOOTBAL CLUB AEROPORT MARTINIQUE AIME CESAIRE	Absents	25	1	0	1	
66	AMICAL CLUB 233	Absents	20	1	0	1	
67	TARTANEROS	Absents	19	1	0	1	
68	CLINIQUE ST PAUL	Absents	18	1	0	1	
69	ASSOCIATION LES AMIS DU VENDREDI	Absents	18	1	0	1	
70	COS ESPACE SUD	Absents	18	1	0	1	

71	SNACK ELISE	Absents	17	1	0	1
72	DIGICEL	Absents	17	1	0	1
73	ASSOCIATION DYNAMIC CLUB DE DÉMARCHE	Absents	16	1	0	1
74	CACEM	Absents	15	1	0	1
75	KARAIB FUTSAL ASSOCIATION	Absents	12	1	0	1
76	RELÈVE LAMENTINOISE	Absents	12	1	0	1
77	COMITÉ MARTINICAIS DU SPORT EN MILIEU RURAL	Absents	7	1	0	1
78	EVEIL DE CARABIN	Absents		1	0	1
79	FUTSAL ACADEMIE MARTINIQUE	Présents		1	1	1
80	MJC.FLOREAL-GLADIATORS	Absents		1	0	1
81	REDS FUTSAL CLUB	Présents		1	1	1
82	SPORTING FUTSAL CLUB	Présents		1	1	1
	TOTAL		309		3	22

TOTAL LICENCIES	9938
------------------------	-------------

202	TOTAL	Absents	42		
		Présents	38		
	Présents	80	242	375	64,53

clubs

voix

Quorum

28

125

Quorum effectif

31

208

Invités présents :

- Frédérique LORDINOT, Commissaires aux comptes
- Monsieur CHRISTINE, Expert-comptable
- Diane MONTROSE, Conseillère Territoriale (CTM)
- Germain SOUMBO, Président CTOS Martinique

La séance est ouverte à 19 heures 15

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

Nous allons démarrer nos travaux. Bonsoir aux délégués, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents. Nous vous remercions d'avoir répondu à cette invitation à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jeudi 15 mars 2018 amenée à statuer sur un ordre du jour que nous allons vous lire dans quelques instants.

Auparavant, permettez-moi de saluer Madame la Commissaire aux comptes, Madame Frédérique LORDINOT, Monsieur l'Expert-comptable Monsieur CHRISTINE ainsi que toutes les autres personnalités ici présentes.

Bonsoir également aux membres du Conseil de Ligue ainsi qu'à Monsieur le CTR.

Bien évidemment, avant de démarrer nos travaux et conformément aux dispositions des articles 12-5-1, 12-5-2 des statuts de la Ligue de Football de Martinique, il nous appartient de vérifier le quorum. Avant de le vérifier, on va simplement faire lecture du quorum requis.

L'article 12-5-3 des statuts de la LFM édicte que « *la présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale, quinze jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum* ».

A 19 heures 17, à l'heure où je vous parle, nous avons 31 clubs présents qui représentent un total de 208 voix alors que le quorum utile nécessaire pour délibérer est de 28 clubs et de 125 voix.

On peut constater que le quorum est atteint et que l'Assemblée Générale Ordinaire pourra valablement délibérer.

Ce point étant fait, on va tout de suite passer la parole à Monsieur le Président de la Ligue de Football de Martinique, Samuel PERREAU.

Monsieur le Président Samuel PEREAU

Bonsoir à nouveau à toutes et à tous. Un petit mot aussi pour saluer le nouveau Directeur administratif et Financier de la Ligue de Football qui ne nous a pas encore rejoints, Monsieur Dominique DANGLADES. C'est sa première Assemblée Générale Ordinaire. C'est en quelque sorte également son baptême du feu.

Chers amis, ce que j'ai l'intention de faire, c'est simplement vous dire quelques mots d'actualité. Je ne reprendrai pas les quelques mots que j'ai pu introduire dans le rapport moral qui vous permettent de vous faire une idée un petit peu de l'état d'esprit dans lequel nous sommes actuellement.

Comme évidemment, il est de principe, je vous demanderai de marquer quelques instants de recueillement à la mémoire et en hommage à tous ceux qui nous ont laissés ces derniers temps jusqu'à cette Assemblée Générale Ordinaire.

(Une minute de silence est observée)

Monsieur le Président Samuel PEREAU

Merci. On accueille notre Chef-comptable, Madame Jocelyne RHINAN. Je disais, quelques mots qui me permettront de vous donner quelques points d'actualité.

Nous venons d'avoir un entretien avec des représentants de la Ligue de Corse et un opérateur qui souhaite organiser un tournoi quadrangulaire début juin 2018 avec la sélection de Corse et les sélections de Martinique, Guadeloupe et Guyane. Cela se présente assez bien. C'est une opération qui pourrait être renouvelée dans les années qui viennent. Cela débiterait par la Martinique et cela

pourrait se poursuivre dans les autres territoires qui sont concernés Guyane, Guadeloupe et évidemment la Corse.

Juste quelques mots également pour vous dire, et cela a marqué très fortement notre actualité récente, vous avez pu le suivre par la presse. Les Ligues de Martinique, Guadeloupe, Guyane et Saint-Martin ont été reçues, en présence des dirigeants de la Fédération Française et des dirigeants de la CONCACAF, au siège de la FIFA à Zurich pour signer un protocole de collaboration qui prévoit principalement trois choses. On va pouvoir, pour ceux qui le souhaitent, vous faire des copies de ce protocole qui a été signé le 2 mars dernier, qui prévoit principalement des dotations financières pour nos ligues et en particulier une dotation avec effet rétroactif à partir de 2017, de l'ordre de 300 000 dollars par an, sur deux ans (2017 et 2018) avec promesse de renégociations de ces montants annuels à partir de 2019. Pourquoi ? Parce que l'actuel Président de la FIFA, Gianni INFANTINO, a été élu à mi-mandat et va très certainement remettre en jeu son mandat à partir de l'année prochaine, en 2019, et il n'a pas souhaité avec ses collaborateurs, avec son staff, s'engager au-delà de sa mandature.

La deuxième chose qui est prévue dans ce protocole de collaboration, c'est la possibilité pour l'ensemble des acteurs de nos ligues, de nos territoires, de pouvoir bénéficier des formations organisées par la FIFA dans l'environnement CONCACAF, que ce soient les arbitres, les éducateurs, les dirigeants et tout ce qui pourra se faire et se mettre en place en termes de formation.

La troisième chose, c'est une forme de reconnaissance pour nos ligues pour qu'elles puissent être représentées dans les grands rendez-vous et notamment les congrès organisés par l'instance internationale en termes de reconnaissance de nos territoires.

Les engagements qui ont été pris, de manière assez solennelle, puisqu'il y avait d'autres points que nous souhaitons voir intégrer dans cet accord puis que nous souhaitons plus largement aller vers un statut de membre associé, intégrant notamment les questions de clause de libération des joueurs professionnels par rapport à notre équipe sénior masculine.

Nous souhaitons également régler le problème de l'assurance de ces joueurs professionnels d'origine martiniquaise qui, aujourd'hui, n'ont pas la garantie d'une couverture assurantielle suffisante.

La troisième chose, c'est que nous souhaitons également et on le souhaite toujours, voir participer toutes nos équipes de jeunes mais non seulement nos équipes de jeunes féminines et masculines mais également notre football diversifié : le Futsal et éventuellement le Beach-soccer, aux compétitions organisées par la FIFA.

L'ensemble des acteurs présents et des autorités présentes ont admis que ces questions seraient remises sur le tapis très prochainement parce qu'il s'agit d'éthique et de déontologie pour que notre football, de ces territoires excentrés par rapport à la France, puisse avoir un meilleur développement.

Evidemment il y a des engagements en contrepartie. Il y a des choses qui sont prévues dans ce protocole et il y a une chose, en particulier, qui est prévue dans ce protocole et qui doit être mis en place et on compte très fortement sur l'ensemble des clubs. Nous devons, dans les deux mois qui suivent la signature de ce protocole, ce qui est précisément avant le 2 mai (donc mars, avril), mettre en place au moins un embryon de compétition féminine jeune, ce qui n'existe pas chez nous. Je crois que cela n'existe pas non plus en Guadeloupe et en Guyane. Il va falloir très rapidement mettre en place un début de compétition.

Quand je dis que cela n'existe pas, il y a quand même, des clubs qui font l'effort – je pense notamment au Racing Club de Saint-Joseph, qui a une équipe, me semble-t-il, qui participe aux compétitions. Il y a

également notre section sportive qui participe aux compétitions masculines mais l'idée est de pouvoir mettre en place, de manière pérenne, des compétitions soient sous forme de challenge au début, sous forme de « plateau » peut-être pas en football à 11 mais en football à 5, en football à 7. On souhaite que les clubs, peut-être les clubs qui sont déjà fortement engagés en matière de pratique féminine mais également les autres clubs, puissent nous aider à remplir cette obligation qui vise à développer le football féminin dans notre territoire.

Ces sommes sont conséquentes déjà, même si on espère en avoir un peu plus par la suite, mais d'un coup et probablement d'ici le début de la saison prochaine parce que le temps que tout se mette en œuvre, il ne faut peut-être pas espérer voir ces sommes être débloquées avant juin, juillet. Cela nous laisse le temps, ensemble, de préparer tout cela et de se dire : « Qu'allons-nous faire avec cet argent ? » qui est une manne nouvelle, qui est une source financière nouvelle.

Au Conseil de Ligue, avant même la signature de ce protocole, nous avons déjà commencé à réfléchir. Les trois principaux axes qui ressortent des premières réflexions que nous avons menées, c'est qu'il faudrait évidemment faire plusieurs choses significatives en direction de nos clubs. D'ailleurs, c'est un engagement qui est pris auprès des instances qui nous font confiance, de manière à ce que le développement puisse être quelque chose de continu et se faire de manière pérenne.

On a des idées, on va vous les exposer. Il y aura certainement, très rapidement, un groupe de travail qui sera mis en place avec une représentation des clubs pour pouvoir donner des orientations claires par rapport à l'utilisation de cet argent pour que ce soit du concret pour les clubs en matière de développement, notamment, du football jeunes, en matière peut-être – nous en avons souvent parlé – d'aides en matière de transport des jeunes, d'organisation de compétitions jeunes, de challenges, de plateaux.

Le deuxième axe concerne tout ce qui est un peu infrastructurel. Il y a des besoins s'agissant de la Maison du Football en termes de conformité de sécurité, en termes également d'économie d'énergie. Il y a des choses qui ont été engagées et qu'il faudra poursuivre.

Mais c'est également en direction, peut-être, par voie de conventions ou en contractualisation avec les gestionnaires de stade parce que si, par exemple, nous voulons développer plus de pratique jeunes, plus de pratique jeunes féminines, il faut qu'il y ait des structures sur les stades qui puissent permettre de faire cela. Si le football martiniquais de manière consensuelle arrive à injecter quelque part, un petit peu de moyens financiers avec les gestionnaires de stade pour avoir quelques équipements pour le football à 5, le football à 7, des pare-balls, des buts, des mini-buts, etc., je pense que cela peut être intéressant d'aller également dans ce sens.

Le troisième axe, mais tout cela va faire l'objet de discussions, je pense qu'il y a un effort à faire en direction des salariés de la Ligue de Football qui se sont serrés la ceinture pendant plusieurs années, compte tenu des difficultés financières. On commence à voir le bout du tunnel notamment par rapport à la question du plan de continuation. Il nous reste un an et demi pour sortir de ce plan de continuation. C'est un personnel qui est en réduction horaire, qui a participé très activement et presque en termes de sacrifice, à cet effort, avec les clubs, avec l'ensemble des acteurs du football mais je pense que le moment est venu de reconnaître qu'ils ont fait des efforts et il va falloir trouver des solutions pour améliorer leur situation salariale.

Peut-être qu'au cours des échanges et notamment à l'occasion des discussions sur les aspects financiers, on pourra revenir sur un certain nombre de points d'actualité ou des interrogations que vous avez les uns et les autres et je pense notamment, à une interpellation du New Star sur la question des académies ou des pseudo-académies.

La parole sera donnée, au moment, je pense, des questions diverses, à ceux qui souhaitent intervenir pour que toute la lumière soit faite, peut-être sur des incompréhensions qu'il y a pu y avoir sur certains dossiers.

Merci et bonne Assemblée que j'espère la plus fructueuse possible et la plus rapide possible. Personnellement, je sors d'une grippe assez intense et je pense qu'en pleine de semaine, vous avez hâte que tout puisse bien se passer et qu'on puisse vite regagner nos chaumières. Merci.

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

Merci Président. Nous allons tout de suite passer au point suivant de l'ordre du jour. Il s'agit du point 4 « Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 février 2017 ».

4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 février 2017

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

Je vous rappelle qu'il s'agissait d'une Assemblée modificative des statuts. Cette Assemblée n'avait pu se tenir faute de quorum. Nous soumettons à votre approbation la validation de ce PV.

Y a-t-il des délégués qui sont contre ? Zéro (0)

Y a-t-il des délégués qui s'abstiennent ? Zéro (0)

- ***Le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 février 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés***

On passe au point n°5 « Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 13 mars 2017.

5. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 13 mars 2017

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

Pour rappel, il s'agissait également du procès-verbal de l'Assemblée qui a validé la modification des statuts.

On passe au vote.

Y a-t-il des délégués qui sont contre ? Zéro (0)

Y a-t-il des délégués qui s'abstiennent ? Zéro (0)

- ***Le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés***

Point suivant.

6. Rapport moral et Rapport d'activité de la saison 2016-2017

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU expose à l'assemblée,

Il s'agit, je le rappelle, d'une Assemblée Générale concernant l'activité et les comptes de la saison 2016-2017. Nous vous avons transmis dans les délais le rapport moral du Président ainsi que le rapport d'activités. J'espère que vous l'avez lu. Bien évidemment, on ne va pas le soumettre au vote mais si vous avez des observations à nous soumettre sur ces rapports, nous sommes à l'écoute des délégués.

Y a-t-il des observations sur le rapport moral du Président ou le rapport d'activité de la saison 2016-2017 ? Pas d'observation.

Je vous rappelle qu'on ne les met pas au vote.

On passe au point n°7 « Présentation du bilan financier de l'exercice 2016-2017 ».

7. Présentation du bilan financier de l'exercice 2016-2017

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

On va commencer dans un premier temps par la présentation du rapport de gestion.

Je vais passer la parole, sans plus tarder, au Trésorier-général, Alex ULLINDAH.

Monsieur Alex ULLINDAH expose à l'assemblée,

Merci Jean-Claude (VARRU). Bonsoir à toutes et à tous. Comme le disait le Secrétaire Général, il m'appartient de vous présenter le rapport de gestion de l'exercice 2016-2017, en vous rappelant déjà que nous ne sommes pas en année civile, nous sommes en année, on va dire, sportive. Il va donc du 1^{er} juillet au 30 juin.

Pour ma part, je ne vais pas commencer par les chiffres. J'ai fait le choix de vous présenter la partie non financière des comptes annuels. On vous rappelle également que le rapport de gestion a pour objet de vous présenter la situation de l'association et son activité au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les faits significatifs de l'exercice, les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice et enfin l'évolution prévisible de l'association et ses perspectives d'avenir.

Sciemment, j'ai choisi de démarrer par les trois dernières parties du rapport de gestion que je vais dérouler mais que vous avez lues dans les documents qui vous ont été remis, puisque vous avez eu à temps les différents rapports.

▪ Les faits significatifs de l'exercice

Sur les faits significatifs, qu'est-ce qu'il faut retenir ?

Président en a fait état à l'instant. Suite à un mouvement social du personnel, le 07 novembre 2016, nous avons défini un certain nombre de mesures que nous avons mis en application. Il s'agit notamment de l'aménagement de l'accueil, l'acquisition de mobilier, de matériel informatique et nous allons poser les jalons de véritables plans de formation avec notre OPCA qui est « Unification. »

Autre point qu'on voulait signaler en tant que faits significatifs de l'exercice, c'est l'organisation du Tournoi final de la Coupe des Nations de la Caraïbe en juin 2017 au stade de Dillon. Légalement, la nouvelle répartition des produits « changement de clubs », entre la Ligue et les clubs quittés concernant la catégorie Seniors d'une part et la catégorie Jeunes d'autre part.

J'ai envie de souligner également l'octroi d'une dotation exceptionnelle de 1 000 € à l'ensemble des clubs pour les aider à mieux faire face à leurs difficultés de gestion. Cela représente pour la Ligue un effort considérable. C'est de l'ordre de 58 000 € pour l'exercice dont il s'agit.

Toujours lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016, il a été voté la suppression des 1 € versés par les clubs pour financer le plan de continuation, mais aussi le redimensionnement de la Caisse de solidarité avec la diminution de la part LFM.

Toutes ces décisions importantes que nous avons sciemment retenues en faveur des clubs contraignent la Ligue car en quelque part, cela expose la bonne exécution du plan de continuation. Malgré tout, nous l'avons fait parce que nous croyons, comme le Président l'a indiqué, au développement de notre football.

Deuxième point à signaler dans les faits significatifs c'est l'élection du nouveau Comité directeur- ce n'est pas inutile de le rappeler - durant cet exercice, avec une nouvelle équipe. L'Assemblée Générale électorale s'est tenue le 07 décembre 2016. A cette occasion, je me dois de souligner le changement d'appellation de notre Comité directeur qui désormais s'appelle Conseil de Ligue.

Enfin, d'importants travaux mais le Président Samuel PERREAU l'a indiqué, ont été menés sur le bâtiment et singulièrement à l'extérieur avec la création d'un parking et le renforcement des clôtures. Tout cela pour la bagatelle de 104 000 €. La Ligue de football a supporté à hauteur de 20 000 € ces travaux. C'est pour la partie « faits significatifs de l'exercice ».

Je vous le redis, j'ai choisi de démarrer par l'aspect non financier pur, pour ne pas d'emblée, vous assommer parce que souvent les chiffres sont un peu rébarbatifs.

Le deuxième point, ce sont les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

- **Les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Vous les avez eus. Je ne vais pas me livrer à une lecture. Simplement j'ai envie de souligner le fait qu'avec les contrats d'avenir, nous avons recruté 4 agents : deux sont arrivés à échéance. Nous nous sommes séparés d'eux. Il s'agit d'Audrey PROMAX qui est ce soir avec nous, dans une mission bien cadrée et Monsieur Ruben SAMY. Ils ont, tous les deux, passé trois années pour assurer nos missions auprès des clubs notamment.

Comment ne pas souligner le départ à la retraite de Patrick BORRY en septembre 2017, après dix-huit années de Direction à la Ligue de Football de la Martinique.

Nous avons lancé l'appel à candidature qui a vu le choix porté sur Monsieur Dominique DANGLADES en tant que DAF, Directeur administratif et financier.

Egalement l'organisation de la deuxième saison du Championnat Futsal dont on est assez content parce qu'il y a un travail conséquent qui est en train de se mettre en place petit à petit. Voilà pour l'essentiel, ce que je peux indiquer.

Vous avez, encore une fois, les éléments dans le rapport. Je vous invite à sa lecture.

Dans le troisième point de ce rapport de gestion, ce sont les évolutions prévisibles.

- **Evolutions prévisibles**

Le Président l'a dit, je ne vais pas les répéter, c'est véritablement formaliser avec la FIFA et la FFF, l'aide financière exceptionnelle. Il en a parlé. Je n'en dis pas plus.

Egalement, poursuivre - cela fait partie de nos perspectives politiques importantes – la mise en œuvre des actions qui sont définies dans le projet NEO 2020. Nous avançons dessus. Il s'agit d'accélérer, de continuer le travail, la poursuite de la réorganisation administrative de la Ligue de Football afin de doter l'institution de nouveaux moyens d'action et de nouvelles marges de manœuvre au service des clubs avec un accompagnement fort de la tutelle.

J'ai envie d'insister également mais vous l'avez dans le dossier, sur la mise en place de nouveaux outils de management, de ressources humaines. Je veux parler des plans de formation, du règlement intérieur, de l'évaluation des agents. Le tout pour permettre d'être une organisation professionnelle modèle, efficace et optimisée.

Je m'arrête là sur la partie « évolutions prévisibles » mais vous noterez qu'il y a encore énormément d'actions, énormément de projets pour justement continuer le développement du football.

Voilà ce que je peux dire sur le rapport de gestion. Encore une fois j'ai souhaité ne pas aborder la question sous l'angle financier.

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

Merci Trésorier. On va maintenant passer à la présentation du bilan et du compte de résultat de l'annexe de l'exercice 2016-2017.

Trésorier, tu as parole.

8. Présentation du bilan et du compte de résultat de l'annexe de l'exercice 2016-2017

Monsieur Alex ULLINDAH expose à l'assemblée,

Merci Jean-Claude (VARRU). Cette fois-ci, on va voir les chiffres mais plutôt que de vous lire, nous avons préparé un PowerPoint, avec différentes slides, que nous avons voulu le plus dynamique que possible.

Sur la situation financière, l'exercice 2016-2017 de la Ligue de Football fait ressortir un excédent de 25 263 €. Le résultat d'exploitation est négatif avec une perte de 16 547 € et le résultat financier est de l'ordre de 364 € ce qui donne un résultat exceptionnel de 41 466 €.

Il nous faut souvent savoir le chemin, l'avancement, la comparaison, les progressions. Quand nous comparons sur les deux exercices, la présente que l'on examine (2016-2017) et la précédente 2015, on s'aperçoit que l'on a un résultat d'exploitation qui était positif à 33 601 € et qui s'est quelque peu dégradé cette année, à 16 547 €.

Sur le résultat financier, nous sommes passés de 2 362 € à 364 €. Pareil, le résultat exceptionnel est passé en 2015-2016 de 132 135 € à 41 446 €. Le résultat de l'exercice, vous vous rappelez, l'année dernière, nous avons un résultat excédentaire de 168 048 €. Cette année, nous avons un résultat toujours excédentaire mais on verra plus loin les raisons.

Nous allons examiner les deux comptes, d'un côté le compte de résultat et ensuite nous allons passer en revue le bilan.

▪ Le compte de résultat

Sur le compte de résultat, les produits, les ressources de la Ligue.

D'abord les ressources d'exploitation. Qu'est-ce qu'il faut retenir ? En 2016-2017, nous avons des produits qui s'élèvent à 1 822 186 € alors que l'année dernière nous étions à 1 413 909 €. A retenir une progression de 29%. En euro courant cela représente 408 270 €. Retenez donc une amélioration de ces produits.

Le détail de ces produits. Ils sont présentés sur ce tableau. Les recettes sportives, vous voyez qu'elles étaient à 152 000 €, l'année 2016 à 188 000 € et l'année dont il s'agit à 203 000 €. Nous avons une progression de 8,22% qui, sans revenir aux chiffres notamment de l'exercice 2010, sont, je vais dire, acceptables parce que les deux dernières saisons, nous avons accusé une décreue importante. Là on va dire qu'il y a une petite amélioration.

Sur les autres recettes, vous avez les chiffres sous les yeux. Les subventions d'exploitation, on va le voir tout à l'heure, elles sont indispensables pour faire tourner l'association : 731 000 € en 2015 et en 2017, on passe 983 536 €. Vous avez les pourcentages à côté. Ils sont intéressants de noter parce qu'ils permettent de voir le poids de chaque produit dans le budget de la Ligue. On voit que les subventions d'exploitation représentent près de 56% des produits de la Ligue de Football.

Sur la répartition, un petit fromage - malheureusement on ne peut pas l'agrandir – qui vous montre également l'importance de la subvention d'exploitation (54%). Suivent les autres recettes, 24% ensuite les recettes sportives. Vous voyez que c'est véritablement ces produits qui sont d'une importance cruciale.

L'origine des subventions. On a vu qu'ils étaient importants mais comment ils se décomposent ? Nous avons retenu les principaux :

- La Collectivité Territoriale de Martinique qui représente 508 570 € sur les 983 000 €. Cela représente près de 52% ;
- La CONCACAF qui est en train de monter en puissance, comme l'a dit le Président tout à l'heure, puisque la CONCACAF est en train de devenir le deuxième financeur bailleur de fonds, de la Ligue de Football avec près de 22,26% ;
- La Fédération Française de Football suit avec 143 000 € (14%) ;
- L'Etat avec 96 000 € ;
- L'ASP pour notamment des dispositifs spécifiques pour 1,55%.

Il est important de bien avoir ces ratios, ces éléments en tête.

Sur la billetterie, c'est dans la suite de ce que je disais tout à l'heure, les choses s'améliorent sans être néanmoins, encore le bouleversement puisqu'on voit sur la dernière ligne 2010-2011 que nous étions à 344 000 € et à l'exercice qui nous occupe, on est à 203 000 €. On est encore loin de ce chiffre. Néanmoins, vous voyez bien qu'il y a une espèce de rupture avec les années où on avait la décreue notamment 2013. On espère que les choses vont aller crescendo en s'améliorant et que les stades seront un peu plus remplis chaque année.

Les autres recettes. J'ai souhaité faire état de quelques-unes. Les licences représentent pour cet exercice, 273 104 € contre l'année précédente 272 000 €. Cela reste relativement proche, stable, on peut parler de stabilité. Les amendes et frais de dossier pour 49 000 €. On reste sur les mêmes niveaux. La cotisation LFM : 21 000 €. C'est pareil. Recettes de stages : il y a une baisse puisque l'on était à 23 450 € et on passe à 16 940 €.

J'ai envie de souligner également un nouveau poste qui est en place depuis deux ans, c'est l'allocation du Centre de formation qui, la première année, puisque l'on avait démarré dans le courant de l'année, avait ramené des loyers de l'ordre de 5 105 €. Cette année pleine nous a ramené une ressource nouvelle de l'ordre de 27 647 €. Cela permet justement d'améliorer la situation financière et pouvoir mieux faire face à nos obligations.

Evolution des produits : de manière globale, on l'a vu tout à l'heure, c'est +29% avec une augmentation. Je me dois à ce stade, vous rappeler, mais je sais que tout le monde le sait, qu'à chaque fois qu'il y a une année internationale, avec les sélections, nous avons une traduction immédiate dans les comptes. On le verra vraisemblablement dès l'année prochaine à nouveau. On a vu les produits avec une augmentation, rappelez-vous de +29%, en euro courant, à peu près 210 000 €.

Qu'est-ce qu'il en est des charges ? Les charges étaient à 1 380 306 € et aujourd'hui, ils sont à 1 838 732 €. Nous avons une augmentation également dans les charges. Nos produits, nos ressources ont augmenté – vous l'avez vu – mais également nos charges de 458 426 €. On le voit dans le slide. C'est donc une augmentation de 33% de nos charges. Nos charges ont augmenté de 3% en plus par rapport à nos produits.

Le détail des charges d'exploitation. Les achats et fournitures. Vous voyez dans le tableau que nous étions à 104 000 €. Il y a eu un effort de réduction qui a été fait. Sur les variations de stock, je passe. C'est dans « autres achats et charges externes » que nous avons des dépenses type hébergement, déplacement qui sont plus importantes quand il y a des manifestations internationales.

« Impôts et taxes » cela reste stable. Il y a une légère montée mais qui reste de l'ordre du raisonnable, de l'ordre du normal.

« Les charges du personnel », je veux insister dessus mais il y a un slide derrière qui va vous être présenté où on montre que cela reste aussi stable puisque l'augmentation est de seulement 1%. Les charges du personnel sont maîtrisées. On va le voir plus loin.

Sur les autres charges, 83 672 € contre l'année dernière 58 139 €. Sur la répartition des charges, c'est un petit fromage qui est toujours intéressant de montrer et qui montre le poids des autres charges (charges externes) dans nos dépenses. Le personnel qui suit à 30%.

De manière plus fine, vous avez l'évolution de quelques postes : l'électricité, cela reste relativement stable avec une variation de 2%, l'assainissement reste stable également. Tous ces postes, on va dire que ce sont des postes normaux qui restent tout à fait maîtrisés.

Les charges du personnel. Je l'ai dit tout à l'heure, je parlais de 1% mais en fait c'est très exactement 0,60%. Cela fait une augmentation de variation de 3 300 €. En vous rappelant qu'à la Ligue, il y a 11 salariés, un cadre détaché et trois emplois d'avenir. Vous avez la répartition entre salaires et charges sociales.

Le résultat à présent. Quel est-il ce résultat ? On va regarder directement le bas. Le résultat, comme je l'ai dit tout à l'heure, est de 25 263 €. L'exercice d'avant était de 168 000 € en vous rappelant que l'on avait des produits exceptionnels plus importants l'année précédente.

Conclusion. Que faut-il retenir de tout cela ? Je vais commencer par les évolutions négatives. Bien qu'en amélioration, les recettes sportives demeurent toujours préoccupantes. Cela demeure véritablement le chantier important. Comment faire pour faire revenir les supporters plus nombreux au stade de manière à ce que l'on ait, j'allais dire, les recettes correspondantes ?

Deuxième évolution négative : augmentation des charges d'exploitation (+33%) qui provient en grande partie des autres achats et charges externes.

Enfin, on pourrait pas ne pas parler de cela : la faiblesse du partenariat avec le monde économique. Je ne vais pas insister dessus. Vous avez vu que le poste « sponsoring » était faible, presque ridicule. Voilà pour la partie évolution négative.

Sur les évolutions positives, nous voulons en signaler quatre :

- L'augmentation des dotations CONCACAF ;
- La relative maîtrise du poste « personnel » – il ne nous échappe pas, malgré les efforts que l'on fait ;
- L'amélioration des recettes sportives (+8,22%) même si on souhaite aller plus loin ;
- La diminution des postes de la rubrique « autres charges ».

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

On va interrompre trente secondes, le Trésorier Général, pour saluer les personnalités qui viennent d'arriver. Je repasse donc la parole au Président de la Ligue, Samuel PERREAU.

Monsieur le Président Samuel PEREAU

A tout seigneur, tout honneur. Madame Diane MONTROSE qui représente la Collectivité Territoriale de la Martinique. Merci Madame. Merci de nous faire l'honneur de participer à ces travaux. J'imagine que l'agenda et le calendrier étaient chargés, peut-être que vous ne pourrez pas assister à la totalité de nos travaux.

Saluer également mon ami, Germain SOUMBO, tout frais Président du Comité Territorial Olympique et Sportif de Martinique. On ne dit plus CROSMA, c'est CTOSMA.

Monsieur Germain SOUMBO

CTOS Martinique.

Monsieur le Président Samuel PEREAU

CTOS Martinique. C'est bien cela, Comité Territorial Olympique et Sportif de la Martinique. Mais tout fraîchement aussi élu au Conseil Economique. Tu vas peut-être nous dire deux mots sur cela.

On va tout de suite leur passer la parole et on va continuer nos travaux dans la foulée.

Germain (*SOUMBO*) d'abord.

Monsieur Germain SOUMBO

Bonsoir à tous. Je suis très heureux d'être avec vous ce soir, l'ensemble des clubs, la dynamique du football. Quelques messages rapidement. Comme l'a dit, le Président Samuel (*PERREAU*), nous avons, effectivement, eu notre Assemblée Générale récemment et nous sommes reconduits pour un mandat avec un beau projet que l'on a appelé « Sport Impact territorial ». Nous souhaitons travailler plus avec les inter-communes. Je crois que l'on n'a pas suffisamment exploité la possibilité de travailler

notamment sur des champs sociétaux avec les intercommunalités c'est-à-dire CAP Nord, CACEM et Espace Sud. Je crois que l'on peut puiser et trouver à déposer des dossiers structurants avec eux.

Travailler aussi dans l'harmonisation des communes parce qu'il y a des politiques sportives des communes qui ne sont peut-être pas toutes coordonnées. Il y a, à mon avis, un effort à faire sur cela. C'est ce que, dans cette mandature, on s'attachera à faire.

J'ai beaucoup à dire mais je ne vais pas interrompre longtemps. Samuel (*PERREAU*), je pensais rester tard avec toi ce soir, et je ne pensais pas interrompre trop longtemps vos travaux.

Je voudrais saluer votre combativité sur l'international. Le Comité Olympique a entamé depuis 2010, l'intégration caribéenne centre américaine et parallèlement à vous qui êtes dans la CONCACAF, on a cheminé ensemble pour certains dossiers de la CONCACAF. Aujourd'hui vous en êtes dans la FIFA avec des bonnes nouvelles, même si ce n'est pas total. Vous montrez l'exemple dans cette dynamique de vouloir conquérir les espaces qui sont les nôtres, c'est-à-dire espace géographique, et même d'aller aussi vers des programmes de travail où vous pourrez obtenir des financements intéressants pour faire votre travail local, un travail de formation mais aussi un travail, je dirais, d'épanouissement dans la zone caraïbe. Cela me semble exemplaire et cela mérite d'être souligné.

Je sais l'ardeur et la ferveur qu'a le Président sur ce dossier. Le Comité olympique d'ailleurs, je vous l'annonce, a souhaité l'accompagner un peu plus. C'est vrai que j'ai le rôle plus diplomatique, lorsque la Ministre vient, de réclamer mais gentiment. Lui, le fait un peu plus ardemment. Nous avons décidé d'associer nos efforts.

Très prochainement le Comité olympique missionnera le Président du football sur des grands dossiers comme l'international et notamment un dossier très important qui est l'équipement. Nous irons séparément ou ensemble à Paris, au niveau des Ministères, au niveau des rendez-vous importants aussi dans la Caraïbe. Il est d'ailleurs associé aux Jeux de Barranquilla. Nous allons aux Jeux olympiques de l'Amérique centrale en juillet. Nous avons déjà quatre qualifiés. Ce n'est peut-être pas beaucoup mais c'est déjà un premier pas.

Nous irons, main dans la main, parce que votre ligue a une force, une percussion importante. Nous irons main dans la main pour essayer de faire avancer ces grands dossiers qui me semblent importants. Voilà ce que je voulais vous dire principalement.

C'est vrai aussi qu'il y a une difficulté financière que vous avez traversée longuement et vous avez été exemplaire parce que c'est un plan qui est long. Il se termine. C'est vrai que c'est nécessaire aussi d'avoir une très bonne gestion pour pouvoir apurer un passif dont vous avez effectivement hérité et que vous avez mené avec beaucoup de rigueur depuis très longtemps.

J'ai plein d'autres choses à vous dire, mais je ne vais pas interrompre les travaux. Je crois qu'on a dit l'essentiel. En tous les cas, félicitations à votre travail, à l'image que vous donnez. Je sais déjà que vous avez tiré correctement à la CONCACAF. Je sais un petit peu comment cela se présentera, même si on a tiré la Guadeloupe. On suivra particulièrement le prochain match amical avec Trinidad mais on suivra aussi toute l'épopée que je vous souhaite la plus belle possible dans l'aventure de la CONCACAF, d'autant que vous avez renforcé votre équipe technique. Je crois que Mario – je ne sais pas s'il est là – est venu notamment à une de nos réunions sur l'international. On a déjà travaillé ensemble. En tout cas, je suis ravi d'être avec vous et je reste avec vous toute la soirée.

(Applaudissements)

Monsieur le Président Samuel PEREAU

Très bien. Merci Germain (*SOUMBO*). Je passe tout de suite la parole à Madame Diane MONTROSE pour nous dire deux petits mots au nom de la Collectivité.

Madame Diane MONTROSE

Bonsoir à toutes et bonsoir à tous. Je ne me suis pas trompée, à « toutes » aussi.

Déjà, m'excuser pour le retard. C'est vrai que l'agenda est chargé. Nous savions qu'il y avait cette Assemblée Générale et je voudrais excuser le Président Marius NARCISSOT qui ne peut être avec vous parce qu'il est retenu par ailleurs, il avait déjà pris un engagement.

Pour ceux qui ne me connaissent pas mais je connais presque tout le monde, je suis Diane MONTROSE, la première vice-Présidente de la commission Sport et également la première vice-Présidente à l'Institut martiniquais du sport (IMS).

Vous dire que je suis ravie d'être là. J'ai tenu à y être malgré le calendrier chargé et malgré, pour nous les femmes, des contraintes familiales. Mais je pensais qu'il était important que je sois à vos côtés, pour vous dire quelques messages très simples.

Nous sommes très sensibles, vous le savez, et le Président MARIE-JEANNE a déjà eu l'occasion de le démontrer, à cette discipline qu'est le football. Vous savez que depuis des années, nous avons pris la décision d'accompagner particulièrement cette discipline, de manière à favoriser, si vous le voulez, la pratique des sports collectifs.

C'est ainsi que nous essayons de vous accompagner à travers votre programme d'action mais à travers des objectifs bien spécifiques que nous avons identifiés ensemble à savoir la Coupe de Martinique et aussi la récompense des clubs. Récompense qui s'est vue évolutive dans le temps, vous le savez mieux que moi-même, puisqu'au départ il s'agissait de récompenser les meilleurs et au fur et à mesure, nous avons élargi le dispositif déjà à d'autres disciplines qui sont venues effectivement après le football comme le handball, etc. Mais nous avons voulu aussi que ce système de récompense puisse bénéficier à tous et être un encouragement pour tous. C'est ainsi que maintenant les récompenses vont du gagnant jusqu'à toutes les équipes participantes. C'est un peu la traduction de la volonté du Président, de son attachement pour le sport de manière générale et pour votre discipline en particulier.

En tout cas, féliciter le Président Samuel PERREAU. Féliciter l'ensemble du Comité directeur et vous-mêmes, les clubs pour le dynamisme que vous affichez, pour l'orientation que vous prenez s'agissant de la Caraïbe. En tout cas, faire que, de plus en plus, nous soyons impliqués dans notre bassin caribéen et que nous prenions toute notre place dans ces bassins et à l'international. Faire en sorte que notre discipline rayonne à l'international et dans la Caraïbe. C'est quelque chose que je voudrais tout particulièrement féliciter, souligner et encourager la ténacité du Président à le faire, parce qu'il le fait avec beaucoup de ferveur.

En tout cas, vous affirmer de notre soutien, vous affirmer de notre présence à votre côté et de nos encouragements. Nous nous voyons assez souvent avec le Président PERREAU pour discuter quand il y a des projets spécifiques pour faire en sorte que nous puissions vous accompagner au mieux. Vous connaissez les contraintes. Je ne vais pas vous les redire. Mais c'est vrai que nous sommes dans un contexte particulier avec des budgets contraints et c'est là où aujourd'hui, nous devons faire mieux mais avec moins et c'est là où aujourd'hui nous essayons de faire en sorte d'avoir un petit peu d'ingénierie et de travailler le sport sur l'ensemble de ces dimensions : le sport santé, le sport tourisme, le sport comme outil de développement économique, le sport comme outil d'insertion, de manière à faire en sorte que nous puissions mutualiser les fonds et en trouver ailleurs, pas simplement que sur la ligne sport, pour mener ensemble de grands projets.

Et puis, il n'y a pas de sport, de toutes les façons, sans équipements. Là aussi, nous accentuons nos efforts pour faire en sorte que les équipements soient présents, soient là. Nous le faisons avec l'ensemble des disciplines y compris en mutualisant nos moyens avec les collègues et les lycées, là où nous avons parfois des équipements pour les mettre à disposition de clubs.

Nous essayons de travailler aussi sur la formation, vous le savez, notamment avec l'Institut martiniquais du sport qui, au départ, ne proposait que deux formations et aujourd'hui en propose plus d'une vingtaine.

Nous essayons d'avoir de l'ingénierie et de faire en sorte de vous accompagner au mieux, bien évidemment, sur la dimension sportive mais sur la dimension de la formation et sur toutes les autres dimensions que nous pouvons actionner pour faire en sorte que le sport ait une grande place dans nos politiques publiques.

Je ne serai pas plus longue pour ne pas vous interrompre davantage.

(Applaudissements)

Monsieur le Président Samuel PEREAU

Merci Madame MONTROSE. J'ai demandé à Jean-Claude (VARRU) de remettre la diapo sur l'origine des subventions pour cette saison puisque nous sommes en Assemblée Générale ordinaire de la saison 2016-2017. C'est une saison qui a été particulière puisqu'elle a vu la participation de la sélection de Martinique à deux compétitions majeures – une et demi : la Gold Cup est arrivée à cheval sur les deux saisons.

Sur un chiffre d'affaires – on peut dire cela ainsi – d'environ 1,8 millions d'euros, on a près d'un million d'euros de subventions de différents organismes, de différents bailleurs de fonds et on voit bien que pendant cet exercice, la Collectivité a été particulièrement présente. C'est vrai qu'il y a un accompagnement particulier de la Collectivité sur l'équipe de Martinique notamment en compétitions internationales. Je crois qu'il était important de le souligner en présence de la représentante de la Collectivité.

Merci encore. Madame MONTROSE, sentez-vous à l'aise de rester avec nous ou de partir quand vous le souhaitez. Germain (SOUMBO) a dit qu'il restait avec nous. On propose que l'on continue.

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

Je repasse la parole au Trésorier Général qui va poursuivre sa présentation des comptes.

Monsieur Alex ULLINDAH

Merci Jean-Claude (VARRU). Je vais terminer avec le compte de résultat. Je ne reviens pas sur les grandes tendances. Le résultat, vous l'avez, je voudrais le rappeler, il est excédentaire de 25 263 €. C'est un petit résultat mais il vaut mieux un petit résultat excédentaire qu'un gros résultat déficitaire.

▪ Le bilan

Le bilan en deux mots. Je ne veux pas vous assommer là aussi parce que c'est toujours un exercice un peu rébarbatif, l'analyse du bilan. Mais il nous appartenait de vous en dire quelques mots.

L'actif s'élève à 1 722 861 € pour le présent exercice qui s'est écoulé. L'année dernière, il était à 1 589 000 €. Les grandes masses, vous les avez sous les yeux. Le passif : les immobilisations à 845 000 €, les

stocks à 64 659 €, les créances à 657 190 €, la trésorerie à 150 211 € et les charges constatées d'avance à 4 842 €. Vous voyez qu'il y a une variation qui est satisfaisante, hormis les stocks et la trésorerie qui ont légèrement diminué.

Pour ce qui est du bilan, les fonds propres : 870 605 € contre 787 000 € l'année précédente. Il y a une amélioration des fonds propres. Les fonds dédiés sont également en amélioration : 96 300 €. Les dettes : 751 000 €. Le plan de continuation est bien exécuté et diminue notamment puisque dans ces dettes, il y a en grande partie, les annuités du plan. Les dettes ont diminué de 22 149 €.

Que retenir de ce bilan ? En premier, il faut que l'actif et le passif soient équilibrés. C'est le cas : 1 722 861 €. Le deuxième enseignement à retenir : les capitaux propres passent de 787 642 € à 870 605 €. Cela fait une variation de + 82 963 €. Le troisième enseignement concernant la dette. Elle était à 773 448 € pour l'exercice 2015-2016, pour l'exercice 2016-2017, elle passe à 751 000 €. Il y a une diminution de 22 149 €.

Comme je le disais à l'instant, cela concerne essentiellement la dette enregistrée dans le plan de continuation pour 340 166 €. Voilà ce que l'on peut dire concernant le bilan mais encore une fois, dans les rapports qui vous sont remis, il y a moult précisions que l'on vous invite à lire et consulter.

Pour remercier, le Président l'a dit tout à l'heure, également Madame RHINAN lors de ces travaux de clôture des comptes ainsi que l'expert-comptable, Monsieur CHRISTINE et Madame LORDINOT qui est la Commissaire aux comptes. Vous voyez que nous avons tous les niveaux de contrôle dans cette maison. On ne fait pas n'importe quoi avec les chiffres.

J'en ai fini. Bien entendu, ces personnes et moi-même, ainsi que la Trésorière Générale adjointe - il y en a deux dans la salle, nous ne les avons pas cités : Mesdames Maguy NATTES et Béatrix DELEM - si vous avez des questions, des remarques ou si vous voulez des précisions, on est à votre disposition.

Monsieur Jean-Claude VARRU

Merci au Trésorier Général pour la présentation du bilan financier de la saison 2016-2017.

Nous allons maintenant laisser la parole aux délégués qui souhaitent intervenir. Une petite précision. Je vous rappelle que notre Assemblée Générale fait l'objet, comme d'habitude, d'un enregistrement sonore puisque nous procédons, depuis quelques années, à la rédaction d'un PV in extenso. Je vous invite, lors de vos interventions, à vous présenter : nom, prénom et club.

Il y a le Président TIRCY qui demande la parole. On va l'enregistrer.

Y a-t-il une autre demande d'intervention concernant le rapport financier ? Non.

La parole est au Président TIRCY. Peut-on amener le micro pour le Président TIRCY, s'il vous plaît ?

Monsieur Guy TIRCY, Intrépide Club Fort-de-France

Bonsoir à tous. C'est simplement une remarque. Le Trésorier a fait part d'un certain nombre d'actions mais il y a une action qui n'est effectivement pas représentée et pourtant c'est l'aide qu'apportent parfois les communes pour solutionner certains problèmes liés au football. Par exemple, je prends la Ville de Fort-de-France qui loue des fois, le stade Pierre ALIKER. Ce sont des coûts. Ce sont des stades de commune qui viennent palier aux déficiences parfois de certaines carences. On pourrait simplement faire remarquer que ce sont des actions positives qui améliorent l'existant. C'est une manière de remercier aussi ceux qui nous apportent un concours dans la Ligue de football et de le faire savoir, de le faire remonter.

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

Merci Président. Y a t-il une autre demande d'intervention ?

EUPHROSINE Ernest. Il faut que tu parles avec le micro puisqu'il y a l'enregistrement.

Monsieur Ernest EUPHROSINE, *Étincelle de Macouba*

Il y a un truc qui me chagrine, vous avez dit qu'en charges de personnel, il y a un fonctionnaire d'état dans le personnel. Vous l'avez en charge ? Cela m'étonne qu'un fonctionnaire d'état puisse être payé par la Ligue. C'est sur cela que je voulais des précisions.

Monsieur Jean-Claude VARRU

Merci. On va t'apporter la précision, Président.

Autre demande d'intervention sur le rapport financier ? Non.

Trésorier, je te passe la parole.

Monsieur Alex ULLINDAH

Merci Jean-Claude (VARRU). Sur la question de Monsieur TIRCY, effectivement, dans nos comptes n'apparaît pas l'implication, la valorisation des 34 communes de la Martinique. C'est indéniable. Effectivement, on peut regretter cela mais pour l'heure, il s'agissait de rester uniquement focalisé sur les financements obtenus par la Ligue de football.

Néanmoins, j'ai envie de rajouter immédiatement derrière, et c'est un grand chantier que nous voulons faire avancer, je vous rappelle que les clubs doivent faire parvenir à la Ligue de football, leurs comptes annuels. Très peu de clubs le font et effectivement ce serait une manière pour nous de faire ce travail de plus près pour vérifier le niveau de participation des communes parce que dans vos comptes annuels des clubs, il y a vraisemblablement - je pense par exemple, à l'Assaut de Saint-Pierre où je tenais les comptes – la participation communale qui apparaît très clairement.

C'est chemin faisant qu'il va falloir que l'on fasse évoluer les choses. Non pas faire apparaître cela dans les comptes de la Ligue de football mais au moins en annexe dans une approche complémentaire. Mais tu as parfaitement raison, cela peut être une donnée importante.

Monsieur le Président Samuel PEREAU

Un élément complémentaire. Cela laisserait sous-entendre que les comptes de la Ligue ne sont pas sincères. Il faut quand même apporter un élément de précision. Les stades sont mis à disposition des clubs pour la compétition. Quand l'Intrépide joue, l'Intrépide a un stade, il demande à la commune la mise à disposition d'un stade.

Quand il s'agit d'une compétition organisée par la Ligue de football, cette mise à disposition fait l'objet d'une location comme quand on va à Pierre ALIKER ou au Lamentin. Ces sommes sont bien inscrites dans les comptes. C'est la précision que je voulais faire. Très rares aujourd'hui, sont les collectivités qui, comme par le passé, mettaient à disposition gratuitement les infrastructures. Aujourd'hui, quand la Ligue a besoin d'une infrastructure, elle paie sa facture et tu vas retrouver la traçabilité de ces charges dans les comptes, Président. Voilà la précision que je voulais apporter.

Deuxième précision concernant Monsieur EUPHROSINE.

Monsieur Alex ULLINDAH

Effectivement, pour le Président Ernest EUPHROSINE, son étonnement sur cette ligne « cadre détaché », je confirme qu'il s'agit d'un cadre détaché par la DJSCS en l'espèce le CTR, Monsieur Jocelyn GERME. Mais il s'agit, non pas de son salaire, son salaire reste pris en charge par l'administration DJSCS,

il s'agit simplement d'une indemnité qui est fléchée. Il nous appartient de le faire apparaître puisque c'est supporté dans les comptes mais uniquement indemnités pas salaires et charges sociales.

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

S'il n'y a plus d'autres questions sur la présentation du bilan financier.

J'invite Madame la Commissaire aux comptes à nous présenter son rapport.

Madame Frédérique LORDINOT.

Madame Frédérique LORDINOT

Merci. Bonsoir à tous. Je vais donc vous présenter mon rapport qui a beaucoup évolué depuis l'exercice dernier. Il s'agit d'une évolution de formalisme puisque la nouvelle mouture du rapport sur les comptes annuels est beaucoup plus pédagogique et elle permet de mettre en exergue, à la fois l'opinion du commissaire aux comptes puisqu'elle va être annoncée tout de suite, de réitérer également son indépendance vis-à-vis du client, mais également de définir les responsabilités respectives (les responsabilités partagées entre le client et le commissaire aux comptes).

Ceci étant dit, je vais vous présenter mon rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017. Il s'agit d'une opinion avec réserve. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue de football de Martinique relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « fondement de l'opinion avec réserve » nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers, sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Après les missions de cette opinion, le fondement de l'opinion avec réserve. Il s'agit tout d'abord du problème du contrôle interne de la billetterie. C'est une réserve que nous devons réitérer, relative à l'exhaustivité des recettes de matchs qui figurent en produits. Réserve liée aux faiblesses de procédure de contrôle interne notamment l'absence de procédure écrite, le contrôle des quantités commandées et livrées qui n'est pas matérialisé, l'absence de maîtrise du processus de distribution des tickets, de leur retour et du contrôle des recettes après compétition, le faible retour des feuilles de recettes de LR3, la gestion de billetterie qui n'est pas suffisamment sécurisée, les contrôles qui sont opérés mais qui ne sont pas ou pas suffisamment formalisés et matérialisés, et enfin les recettes qui sont comptabilisées pour le montant net hors frais.

Deuxième réserve : elle concerne les subventions. Les conditions suspensives devant s'apprécier à sa date de clôture et non de l'arrêté des comptes, les soldes qui restent à percevoir sous condition et qui sont mentionnés notamment dans les conventions de la Collectivité Territoriale de Martinique n'auraient pas dû être comptabilisés mais devraient faire l'objet d'une mention dans l'annexe. Voilà en ce qui concerne l'opinion.

Pour ce qui concerne le référentiel d'audit, nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Le référentiel d'audit c'est celui qui est applicable en France.

En ce qui concerne l'indépendance, nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1^{er} juillet 2016 à la date d'émission de

notre rapport. Notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

En ce qui concerne les observations, sans remettre en cause, l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants qui sont d'ailleurs exposés dans l'annexe. Tout d'abord la note d'information complémentaire de l'annexe des comptes annuels qui concerne la continuité d'exploitation. Il nous reste encore un an et demi de plan de continuation. Même si nous l'avons correctement honoré avec rigueur, il reste encore un an et demi. La continuité d'exploitation qui reste compromise tant que nous n'avons pas terminé complètement ce plan de continuation.

Il faut noter également, en observation, la suppression sur la feuille de recettes du financement dédié au plan de continuation à compter du 1^{er} juillet 2016 (un effort qui a été fait par la Ligue) ; la couverture d'assurance des joueurs professionnels de la sélection régionale – le Président en a parlé ; l'insuffisance de comptabilité analytique ; le risque social lié aux actions, notamment les intervenants sur les actions ; l'absence d'inventaire permanent des stocks et également l'absence d'actualisation de la provision pour engagement de retraite.

Il y a aussi une note relative aux comptes de résultat qui concerne l'impact positif sur le résultat de l'exercice du résultat exceptionnel même si celui-ci est moindre, comme l'a souligné le Trésorier Général à l'instant. Il y a également le tableau de suivi des fonds dédiés que je vous invite à regarder en annexe.

Autre paragraphe : la justification des appréciations. En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatifs à la justification de nos appréciations, outre les points qui ont été décrits précédemment dans la partie « fondement de l'opinion avec réserves », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives qui ont été retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les créances des clubs.

En effet, nos travaux ont porté sur le risque d'impayés de clubs, sur le risque de créances douteuses, ainsi que sur l'absence de provisions qui pourrait en découler. Compte tenu de l'imputation sur les créances des clubs, de crédits qui sont octroyés par le Conseil de Ligue. Le Trésorier Général a parlé de l'effort concernant la prime de 1 000 € qui a été consentie. Nos contrôles n'ont pas révélé d'omission significative de provision.

En ce qui concerne les stocks, l'absence d'inventaire permanent ne permet pas d'effectuer un rapprochement entre le stock théorique et l'inventaire physique effectué en fin d'exercice. Cependant, ce poste n'est pas significatif ce qui justifie l'opinion ci-dessus c'est-à-dire que je l'ai relégué au stade d'observation et non pas de réserve.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Autre paragraphe qui concerne la vérification du rapport de gestion qui vous a été adressé. Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi, à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité, sur la concordance avec les comptes annuels des informations qui ont été données dans

le rapport de gestion du Conseil de Ligue et dans les autres documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et sur les comptes annuels.

Deux autres paragraphes ont été rajoutés à ce rapport. Je vous disais les responsabilités de la Direction et des personnes qui constituent le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels qui présentent une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs. C'est à la direction et à la gouvernance de l'association de mettre en place un contrôle interne suffisant pour éviter des erreurs ou des fraudes.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation de façon à présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Ligue.

En ce qui concerne les responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels, il nous appartient d'établir un rapport sur ces comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre, il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et, recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Le commissaire aux comptes prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou si les informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier. En l'occurrence, j'ai simplement mis cela en observation. Il ne s'agit donc pas d'une réserve pour incertitude sur la continuité d'exploitation.

Enfin, le commissaire aux comptes apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En ce qui concerne le rapport spécial, il n'a pas changé. Il vise les conventions réglementées aux articles L.612-5 du Code de commerce. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé qui sera à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, c'est-à-dire à votre approbation, en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce. J'en ai terminé. Je vous remercie. Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

Merci Madame la Commissaire aux comptes pour la présentation de votre rapport. Avant de passer la parole aux délégués pour d'éventuelles questions, je passe le micro à Monsieur le Président de la Ligue de football.

Monsieur le Président Samuel PEREAU

Juste pour dire qu'après ces quelques années de gouvernance du football, je pense que je peux valider des acquis de l'expérience en matière de comptabilité et de finance associative. L'intervention de Madame la Commissaire aux comptes, en précisant pas mal de choses en termes réglementaires, s'agissant du contrôle des associations, était à suivre avec attention.

Je veux insister simplement sur trois points. Sur la question du contrôle des recettes de matchs. C'est une difficulté que nous avons, difficulté structurelle et organisationnelle. Avec les clubs, il faudrait que l'on puisse évoluer vers beaucoup plus d'orthodoxie pour mieux sécuriser effectivement la filière des recettes de matchs même si ce sont des produits qui sont de plus en plus maigres, mais cela se stabilise depuis un an. Il faut que l'on continue les efforts. Je sais que le Club Colonial a fait un effort en termes d'animations. Le Président secoue la tête mais il faut garder espoir, il faut continuer dans ce sens.

Que l'on puisse ensemble, faire les efforts nécessaires pour sécuriser cela, depuis le stade jusqu'à l'arrivée ici avec les délégués. Parfois, il n'y a pas de délégué, ce sont les clubs qui font monter ces recettes. En interne que l'on puisse avoir le maximum d'orthodoxie possible - je regarde notre chef comptable - pour que les observations, les réserves de notre Commissaire aux comptes soient les moindres possibles.

La deuxième chose, c'est le risque lié à la suppression du 1 euro de solidarité. Ce sont des décisions de politique d'administration sportive, tout comme la décision de cette aide de 1 000 € en avoir. Si vous avez bien suivi, vous voyez que l'on a à peu près 16 000 € ou 17 000 € de déficit d'exploitation mais dans le même temps, il y a un peu plus de 58 000 € d'aides directes aux clubs. Cela veut dire que si on faisait une petite soustraction rapide, on verrait que sans cet effort significatif on serait en excédent d'exploitation.

Ce risque lié à la suppression du 1 euro solidarité, cela fait partie aussi des efforts qui ont été faits : modification de la feuille de recettes, effort en aides directes aux clubs parce que l'on sait que les choses sont difficiles et on essaie de gérer au mieux. On essaie aussi d'aller chercher de nouvelles pistes de financement. Nous en avons parlé tout à l'heure. On voit bien que le chiffre d'affaire global de l'institution augmente grâce à des produits nouveaux et c'est dans ce sens qu'il faut que l'on essaie d'aller même si les choses restent difficiles, que l'on puisse progressivement trouver des solutions et faire en sorte que ces solutions puissent avoir des retombées directes sur nos clubs et nos associations.

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

Merci Président. Y a-t-il des délégués qui souhaitent intervenir suite à la présentation du rapport de Madame la Commissaire aux comptes ? Non.

S'il n'y a pas d'intervention, nous allons passer au vote du bilan financier.
Nous avons deux projets de résolution à vous soumettre.

Le premier projet de résolution concerne l'adoption des comptes annuels 2016-2017.
Je vous fais lecture de ce projet de résolution que l'on va soumettre à votre vote.

L'Assemblée Générale des Présidents de clubs réunie le 15 mars 2018 approuve les comptes de l'exercice 2016-2017 clos le 30 juin 2017, qui présentent un résultat net bénéficiaire de 25 263 €.

On passe au vote.

Quels sont ceux qui sont contre l'adoption des comptes 2016-2017 ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

- **L'Assemblée Générale approuve les comptes financiers 2016-2017 de la Ligue de football à l'unanimité des membres présents et représentés**

La résolution n°2 concerne l'affectation du résultat.

Il vous est proposé d'affecter le résultat net de 25 263 € en report à nouveau.

On passe au vote.

Y a-t-il des délégués qui sont contre ? Zéro (0)

Y a-t-il des délégués qui s'abstiennent ? Zéro (0)

- **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés Le résultat de l'exercice 2016-2017 est affecté au report à nouveau.**

➤

Merci délégués, pour cette partie financière.

On va poursuivre l'ordre du jour et on va aborder le vote du budget 2017-2019.

Je repasse la parole au Trésorier Général.

9. Vote du budget prévisionnel 2017-2019

Monsieur Alex ULLINDAH expose à l'assemblée,

Merci Jean-Claude (VARRU). Il s'agit d'examiner le budget prévisionnel que l'on vous propose pour les deux exercices à venir. De manière très mécanique, le budget prévisionnel de fonctionnement d'abord avec les produits comme on l'a vu tout à l'heure.

▪ Les produits de fonctionnement

En deux mots, sans faire long, nous avons bâti ces projections sur la base du réalisé que l'on vient de voter. On a tablé sur des produits de 1 926 443 € de réalisés pour établir une proposition en prévision de 1 550 611 € en 2017-2018 et à 1 727 692 € pour 2018-2019.

Pour ce qui est des charges, pareil, même partie du réalisé que l'on vient de voter. Nous prévoyons des charges de fonctionnement de l'ordre de 1 516 219 € pour l'exercice 2017-2018 et de 1 722 939 € pour l'exercice 2018-2019.

Enfin, le résultat, quel est-il ? On part du réalisé. On a un résultat de 25 263 € et en rapprochant en produits charges, cela nous donne un prévisionnel en résultat de 42 391 € pour 2017-2018 et 4 754 € pour 2018-2019.

Sur le dernier point, c'est un tableau synthétique. Vous l'avez dans les dossiers, je vous fais donc grâce du passage en revue des différents postes.

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

Merci Trésorier Général. Y a-t-il des délégués qui souhaitent intervenir suite à la présentation de ces prévisions budgétaires ? Non.

Je vais quand même passer la parole au Président Samuel PERREAU qui souhaite vous apporter des précisions sur ce budget.

Monsieur le Président Samuel PEREAU

Très rapidement. C'est un prévisionnel qui, en théorie, sera porté à l'exercice en cours. Evidemment, ce que j'ai pu annoncer tout à l'heure en actualité, il y a un certain nombre d'évènements nouveaux qui vont venir impacter ce budget. On l'espère, en termes de réalisés puisque nous avons parlé de cette décision, de ce protocole d'accord de collaboration qui date du 02 mars dernier et qui prévoit une dotation FIFA directe substantielle.

Je regarde les comptables et les experts-comptables. Je ne sais pas comment cela va se passer : à quel moment cela va être imputé, est-ce que c'est au moment de la notification, est-ce que c'est au moment de la signature du protocole, sur quel exercice cela va venir s'impacter ?

Ce qu'il faut signaler aussi c'est qu'il y a un certain nombre de recettes à venir qui sont des évènements nouveaux aussi. Ce sont des informations toutes fraîches que je porte à votre connaissance. L'Union Caribéenne de Football (UCF) qui est un petit peu en déclin puisque la puissante CONCACAF est en train, quelque part, d'écraser l'Union Caribéenne de Football. Je ne sais pas si c'est une bonne chose. Mais en tout cas, on suit le mouvement parce que c'est très positif pour nous.

L'UFC n'est pas morte. L'UFC a voté une petite subvention pour les associations de l'UFC de la Caraïbe qui ne sont pas membres de la FIFA, parce que tous nos petits copains de la Caraïbe, du plus petit au plus grand... A Montserrat, je crois qu'il n'y a même pas de terrain de football. Ils n'ont pas encore reconstruit depuis l'éruption. Ils sont membres de la FIFA et ils touchent, en fonction des projets qu'ils présentent, les sommes du programme Forward.

La CFU a dit : « On va faire un effort, il y a un peu d'argent qui nous est donné par la CONCACAF, par la FIFA, on va redistribuer un peu pour les six associations qui sont membres de l'UFC et qui ne sont pas membres de la FIFA », en l'occurrence Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Martin, mais également deux associations Overseas Territories du Royaume hollandais : San Marteen (partie hollandaise) et Bonaire. C'est à peu près 15 000 €, même un peu moins, 14 000 € qui seraient donnés.

Il y a également le fameux « ONE CONCACAF » qui est l'outil d'accompagnement financier des associations CONCACAF qui va monter d'un cran. Depuis un an, puisque on termine l'exercice 2017 et à partir de l'exercice 2018, il y aura 25 000 dollars de plus. Essentiellement pour permettre aux associations de financer les dépenses liées à l'organisation des compétitions LEON, Ligue des Nations de la CONCACAF localement. Et lorsque vous allez sortir – et là ce sont des recettes supplémentaires qui vont être données – la CONCACAF va donner une dotation spéciale lorsque l'équipe va jouer à l'extérieur. Je regarde notre sélectionneur. Il est déjà au courant de tout cela.

Tout cela va aussi dans le sens du soulagement des dépenses que l'institution fait mais également peut-être du soulagement des efforts faits par les collectivités, peut-être pour que cet effort significatif qui est fait, par exemple, par la Collectivité puisse être peut-être un peu moins important parce que nous aurons d'autres sources de financement qui vont être fléchées notamment sur des questions sportives.

C'était pour dire que l'on aura peut-être, en fin de saison, à revenir sur ces aspects financiers pour vous apporter la bonne information et vous dire exactement comment arrivent ces financements et à quoi ils sont utilisés directement.

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

Merci Président. S'il n'y a pas d'observation ou de question sur la présentation du budget 2017-2018 et 2018-2019, on va passer au vote.

Je sou mets à votre appréciation, la validation des budgets 2017-2018 et 2018-2019.

Y a-t-il des délégués qui sont contre ? Zéro (0)

Y a-t-il des délégués qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Les budgets 2017-2018 et 2018-2019 sont adoptés et validés par l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés**

On passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. Représentativité de la Ligue de football au sein des Assemblées fédérales

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU expose à l'assemblée,

Il s'agit d'une obligation réglementaire. Comme vous le savez, chaque année, nous devons valider en Assemblée Générale, la représentativité de la Ligue de football au sein des Assemblées fédérales.

Nous devons valider la nomination d'un délégué titulaire, c'est le Président de Ligue et d'un délégué suppléant, c'est le premier vice-Président.

Y a-t-il des observations par rapport à ces propositions de représentativité du Conseil de Ligue aux Assemblées fédérales ? *(Il n'y en a pas)*

On soumet cette proposition au vote.

Y a-t-il des délégués qui sont contre ? Zéro (0)

Y a-t-il des délégués qui s'abstiennent ? Zéro (0)

- **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés Messieurs Samuel PERREAU, Président de la Ligue de football et Georges DUQUESNAY représenteront le Conseil de Ligue de Martinique aux Assemblées fédérales 2018.**

11. Questions diverses

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

Avant de passer la parole aux délégués pour les questions diverses, je vous rappelle qu'on avait, lors de la convocation, souhaité que les questions diverses nous parviennent avant une date limite. Nous n'avons reçu aucune question. Mais malgré tout, il nous semble important d'aborder un certain nombre de points avec vous puisque nous sommes en Assemblée Générale. C'est le moment où l'expression des délégués doit se faire ressentir le plus librement possible.

A ce sujet, nous devons aborder le dossier ASPTT avec un petit rappel du contexte. Une intervention de Monsieur RABOUT de l'ASPTT, une intervention du CTR, Jocelyn GERME et du Président de la Ligue de football de Martinique.

On va commencer par le représentant de l'ASPTT, Monsieur RABOUT.

Pour les délégués, quelques éléments de contexte. Le club de l'ASPTT qui est un club qui a toujours été affilié au sein de la Ligue de football. Cette affiliation n'est pas récente puisque ce club a exercé, par le passé, dans la catégorie du football entreprises, a été en sommeil quelques années, puis a souhaité réactiver son activité au sein du football libre avec des jeunes. Ce club a créé une académie ASPTT selon son propre règlement, des conditions qui lui étaient propres.

Suite à ce désir de créer cette académie, ce club s'est rapproché du Conseil de Ligue pour présenter ce projet. Nous avons eu de nombreux échanges avec les dirigeants de l'ASPTT en la personne de son Président, Monsieur MARLIN et de Monsieur RABOUT qui est le Président de la section football.

Le Conseil de Ligue a eu l'occasion d'émettre un avis sur le projet tel qu'il était présenté par l'ASPTT. Par courrier en date du 20 octobre que je pourrais vous montrer si vous le souhaitez, le Conseil de Ligue a formulé son opposition sur le projet tel qu'il était présenté à l'époque, le 20 octobre, par l'ASPTT.

Nous avons formulé ce courrier en indiquant au Président de l'ASPTT et au Président de la section football que cela ne correspondait pas forcément à la philosophie, en tout cas le développement tel que l'imaginait le Conseil de Ligue.

Deuxième problème que présentait ce projet, il s'agit d'un problème sportif puisque l'ASPTT se retrouvait avec une cinquantaine de licenciés et avec la quasi-totalité d'entre eux en qualité de mutés. Or les règlements précisent que pour participer à une compétition, il faut un nombre limité de mutés. S'est posée la difficulté sportive suivante : nous avons également essayé de trouver des solutions mais les règlements étaient clairs. Nous avons interrogé les services juridiques de la Fédération pour prendre toutes les précautions à ce sujet et la réponse a été très claire. Il n'y a pas d'issue pour que l'ASPTT puisse s'engager au sein des compétitions puisqu'ils n'avaient pas de joueurs nouveaux, ils n'avaient que des mutés.

Problématique sur la philosophie du projet et problématique sportive avec quand même une troisième problématique qui était la plus importante philosophiquement. On s'est retrouvé avec une cinquantaine ou une centaine (je ne sais pas combien) de nombreux jeunes qui étaient en incapacité de pratiquer leur discipline sportive. Problématique aussi à résoudre. Je pense que d'un point de vue social, d'un point de vue du développement du sport, il ne suffit pas de s'arrêter à l'aspect purement réglementaire mais cela aussi a interpellé le Conseil de Ligue qui a eu à se prononcer à ce sujet.

Voilà un peu le contexte de la situation qui a évolué entre-temps puisqu'après octobre, l'ASPTT a revu un peu son projet. C'est la raison pour laquelle nous allons passer la parole à Monsieur RABOUT qui souhaite s'exprimer, qui est le Président de la section football de l'ASPTT.

Président, si tu veux nous rejoindre au pupitre ou avec le micro. C'est comme tu veux.

Monsieur Dominique RABOUT, ASPTT Football

Bonsoir à tous. Je ne m'attendais pas à faire cette intervention. Je suis venu pour une première Assemblée Générale de la Ligue. C'est une première pour moi et je ne connais pas réellement, en tant que Président de section, le fonctionnement de la Ligue, le règlement intérieur de la Ligue. J'ai découvert tout cela depuis le mois de novembre.

On est venu nous voir à l'ASPTT. On nous a présenté un projet d'académie. On a trouvé que c'était une bonne idée pour les enfants martiniquais. On nous a fait comprendre que ce serait quelque chose de très intéressant pour les enfants.

A partir de là, nous avons acté. Nous avons apprécié la démarche sans pour cela savoir que cela aurait dérangé beaucoup le fonctionnement de la Ligue. On s'est mis à lire le règlement intérieur de la Ligue et tout le reste et on a pu constater qu'on a dérogé et dérangé l'éthique du football martiniquais.

Mais sachez que ce n'était pas vraiment de notre ressort de pouvoir avoir 45 enfants mutés chez nous et aujourd'hui on se trouve vraiment en grande difficulté par rapport aux enfants qui ne peuvent pas pratiquer leur passion par rapport à ce que nous avons fait de déranger la politique football antillaise.

Maintenant, nous avons changé complètement notre politique. Nous sommes dans une dynamique de club et aussi éduquer les enfants, permettre que les enfants soient de grands footballeurs demain. Je sais que c'est difficile pour que les enfants soient les pros dans l'avenir. Là nous avons complètement changé notre staff et à partir de là nous optons pour quelque chose de beaucoup plus professionnel et qui va dans le sens du règlement de la Ligue.

Sincèrement, aujourd'hui, je suis en face de vous. Je ne m'attendais pas à cela. Je ne me suis pas préparé non plus à vous parler. Mais sachez que l'ASPTT n'est pas venue en tant qu'ennemie dans le monde du football. Nous sommes toujours restés une association à part avec des vétérans et plusieurs disciplines : athlétisme, tennis, judo, danse, et l'ASPTT c'est une fédération régit par la Fédération

ASPTT métropole. Nous avons des échanges avec eux, avec l'ASPTT Paris, Marseille, Dijon et un peu partout. Les enfants feront des échanges avec eux sur les territoires parce qu'ils détiennent une licence ASPTT fédération et aujourd'hui nous sommes obligés de fonctionner avec la Ligue. Sans la Ligue, sans vous, l'ASPTT ne pourra pas fonctionner et nos enfants ne pourront pas jouer non plus.

Aujourd'hui, en tant que membre de l'ASPTT et Président de la section football, nous tenons aussi à nous excuser pour tout le mal causé par rapport aux enfants qui ont été « pillés » - je dis peut-être un mot assez dur – dans vos clubs et que nous, nous n'étions pas informés parce qu'on est venu, on nous a dit que l'on va monter une académie. Pour nous, une académie avec des enfants qui seraient formés et repartis dans leurs clubs respectifs. C'était cela qui était prévu. Entre temps, il y a beaucoup de choses qui ont été modifiées durant le recrutement des enfants. C'est après, durant le mois de novembre, que nous avons appris que nos enfants étaient 45 mutés et qu'on ne pouvait pas les utiliser. C'était impossible.

A partir de là, j'ai eu beaucoup d'entretiens avec le Président Samuel PERREAU, Monsieur DUQUESNAY, Monsieur VARRU et le CTR, Monsieur Jocelyn GERME qui m'a aiguillé et permis de comprendre beaucoup de choses concernant le fonctionnement. Par rapport à cela, nous avons pris des décisions assez difficiles qui nous a coûté le départ de 15 enfants parce que les parents non plus, n'ont pas apprécié la démarche de changement de direction. Par rapport à cela, on se retrouve aussi aujourd'hui, avec 31 enfants qui restent dans l'académie.

Nous avons gardé le nom « Académie » parce qu'on souhaiterait quand même avoir une vision différente de vous, de votre fonctionnement à vous. Nous avons le projet de mettre vraiment une école de gardiens. Il y aura des enfants qui viendront chez nous deux fois par mois (deux samedis par mois) qui seront formés. Ce sera vos gardiens à vous, nous n'allons pas les garder, rassurez-vous. Ils vont revenir dans vos clubs pour pouvoir jouer et nous allons essayer de leur apporter quelque chose de positif avec deux entraîneurs que vous connaissez et vous allez connaître leur nom d'ici peu. L'Académie prendra son sens à partir de là.

Nous avons aussi signé une convention avec deux professeurs qui viendront faire des cours de rattrapage pour les enfants sur le site de l'ASPTT. Notre vision c'est voir les choses différemment, vraiment mettre les enfants dans une dynamique. Après, s'ils ne sont pas sortis pros, mais ils pourront être soit des kinés, des présidents, etc. Notre objectif c'est cela.

Nous avons visé 15 enfants en U15 et en U13, 20 enfants en U10-U15 et nous allons créer notre section U17 avec 20 enfants. On ne veut pas avoir autant d'enfants parce que l'on ne peut pas tous les gérer, mais on veut avoir quand même une petite quantité d'enfants, les former et après quand ils vont arriver en U17, normalement, un enfant en U17 peut jouer en senior. S'il est bon, il sera amené à venir jouer dans vos clubs. Nous, on ne vise ni les U19, ni les seniors.

D'ici l'an prochain, nous n'allons pas encore recruter d'enfants mutés mais nous allons essayer de prendre des enfants qui ne sont pas mutés mais croyez-moi, c'est très difficile de trouver des enfants qui ne sont pas mutés. C'est vraiment très difficile parce que tous les enfants qui pratiquent le football jouent dans des clubs. Il faut mener campagne dans les quartiers ou dans les tournois vacances pour trouver des enfants qui ne jouent pas, qui ne sont pas licenciés mais c'est difficile.

On se retrouve maintenant les mains liées, avec beaucoup d'enfants mutés et difficile à les faire jouer dans le Championnat de ligue. C'est tout ce que je pouvais rajouter. Merci de m'avoir écouté.

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

Merci au Président RABOUT. La parole est au Président de Ligue.

Monsieur le Président Samuel PEREAU

Très rapidement pour encore dire merci à Dominique RABOUT pour son courage et son honnêteté. Je pense que c'était nécessaire de pouvoir dissiper, face à vous, face à toute la représentation football, ce malentendu. Je pense que l'on peut qualifier cela de malentendu aujourd'hui. Il y a peut-être eu des gens même des éducateurs qui ont eu une ambition démesurée et qui ont peut-être entraîné l'ASPTT et d'autres dans une forme d'incompréhension et peut-être même de dérive, si le terme n'est pas trop fort.

C'est pour dire aussi que le Conseil de Ligue n'est pas du tout resté inactif et attentiste par rapport à cette situation. On pourra vous faire passer les éléments qui montrent que très tôt, nous avons pris en compte cette affaire et que nous avons échangé et dit notre position par rapport à cette affaire.

Maintenant les choses sont en train de se régler. On a pris des dispositions dans l'intérêt supérieur des enfants parce qu'il fallait prendre cela en compte. Il y avait même des enfants qui étaient en sélection de 15 ans – ce n'est pas rien – qui se retrouvaient sans club.

Sur le plan financier aussi, un arrangement a été trouvé. On ne rase pas gratis. Tout a été pris en compte.

Plus largement, sur la question des académies puisque le Président du New Star, Lucien (*MEZOELA*), a évoqué la question des académies. C'est quelque chose qui nous interpelle depuis longtemps. Il y a des opérateurs qui viennent, qui organisent des stages payants avec des noms d'anciens joueurs ou de super cadres techniques. Il y a d'autres académies qui se créent ailleurs en France. Tout cela n'est pas simple.

Il y a un dispositif règlementaire fédéral qui est prévu et qui permet au minimum d'encadrer un certain nombre de choses mais ce n'est pas simple, c'est assez compliqué et il y a aussi la liberté individuelle. Vous savez, un quidam a la liberté d'aller chercher un ancien joueur professionnel, de monter une opération, de venir en Guadeloupe, en Martinique ou en Guyane et de dire : « J'organise un stage de vacances et je vais emmener les meilleurs faire des essais à Rennes et à Strasbourg ».

L'institution peut avoir sa position en termes de moralité : regarder si cela correspond, si les choses sont cadrées en termes règlementaire mais on ne peut pas empêcher à un parent ou un jeune d'aller faire un stage, par exemple, Sang & Or à Lens, pendant les vacances de juillet et août.

C'est pour cela que l'on a souhaité que le Conseiller technique sportif puisse aussi donner un éclairage, une vision très objective sur la question pour que les uns et les autres puissent savoir ce que c'est et comment se passent les choses par rapport à cette complexité de cet attrait du haut niveau pour les jeunes et les parents aussi parce que, lorsque l'on entend effectivement, les chiffres et lorsqu'on voit comment de jeunes d'origine antillaise ou de jeunes issus de la diaspora africaine peuvent arriver à des salaires aussi importants, cela fait rêver tous les jeunes garçons et maintenant toutes les jeunes filles aussi puisque cela commence à se développer.

Monsieur GERME, comme prévu, pour donner un éclairage à l'assemblée.

Monsieur Jocelyn GERME

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Il s'agit pour moi, de manière très générale, très globale, de vous présenter la formation du joueur de football et notamment chez les jeunes. La formation se situe sur un plan institutionnel par rapport à la Ligue sur la présentation des structures de formation. Il existe des sections sportives en relation avec l'Education nationale et parmi les sections sportives, il y en a

deux qui sont accompagnées par la Ligue : une section sportive féminine à Saint-Joseph au collège Belle Etoile et une section sportive masculine au collège Edouard Glissant de Place d'Armes qui accueille les enfants de quatrième et de troisième.

Puis, nous avons le Pôle Outre-mer qui s'inscrit dans le cadre de la politique sportive de haut-niveau avec une convention Etat, Ligue et Collectivité (anciennement Conseil Général et Conseil Régional) qui accueillent les enfants de la Seconde à la Terminale. Ce sont des structures qui accompagnent les clubs. Ces structures viennent en complément de formation des clubs.

Parmi les structures de formation, section sportive, nous avons d'autres partenaires comme la MFR (Maison Familiale et Rurale) qui possède une section sportive privée qui permet également d'offrir des conditions de formation supplémentaires aux jeunes. C'est le cadre réglementaire.

Puis, par la suite, il y a d'autres aspects qui peuvent être proposés. Ce sont les clubs qui aujourd'hui s'organisent pour offrir de meilleures conditions d'entraînement aux jeunes.

J'oubliais de dire qu'en dehors de cela, il y a également des centres de perfectionnement qui sont mis en place par la Ligue pour les enfants de 13 ans. Nous en avons six dans la collectivité et il est demandé aux clubs de nous adresser leurs meilleurs jeunes pour pouvoir avoir un entraînement supplémentaire mais tout en restant dans leur club.

D'ailleurs, les différents éducateurs qui encadrent ces différentes structures sont dans l'obligation de respecter une charte que nous avons mise en place, c'est-à-dire que l'éducateur qui accueille un jeune ne doit pas le faire signer dans son club. Le jeune doit rester dans son propre club.

Je disais qu'il y a également, les structures qui peuvent être mises en place par les clubs. Que ces structures s'appellent centre de perfectionnement, centre d'entraînement ou académie, c'est une question de vocabulaire, c'est-à-dire que l'important c'est d'offrir aux jeunes les meilleures conditions d'entraînement pour qu'ils soient mieux former en termes de quantité d'entraînements d'une part et de qualité si on veut offrir de meilleures conditions de pratique.

Personnellement, j'ai eu à porter mon concours technique ainsi que les membres de la direction technique sur le projet de l'ASPTT. A quel niveau ? Simplement l'ASPTT a présenté un projet en disant au départ : « Nous allons offrir un complément de formation de joueurs aux jeunes ». Dans ces conditions, ils offraient aux jeunes un entraînement supplémentaire pour les 15 ans, voire les 16 ans, un peu comme nous faisons, dans les centres de perfectionnement. Ce n'est qu'à l'arrivée que l'ASPTT a, non seulement recruté un nombre très important de jeunes pour venir dans leur club, ce qui, à partir de là, devenait une complexité par rapport au fait que les jeunes quittaient leur club d'origine, et par extension, cela posait des problèmes juridiques comme cela a été décrit tout à l'heure puisque les joueurs devenaient des joueurs mutés et ne pouvaient donc être alignés, parce qu'ils sont passés éventuellement d'un recrutement de 5 à 10 joueurs maximum à 45 joueurs.

Mais nous, notre problème n'était pas là au départ, c'était simplement de dire : voilà un club, un peu comme cela se fait si vous voulez, de manière sauvage. Il y a des éducateurs qui organisent des entraînements pour les gardiens de but. Il y a plusieurs gardiens de but qui viennent le matin, qui s'entraînent avec un éducateur mais ces gardiens de but restent dans leur club.

Ce que je pourrais ajouter sur le plan institutionnel et réglementaire, c'est qu'il existe un article qui est l'article 98 des règlements généraux sur les mutations des joueurs. Aujourd'hui, un joueur peut se déplacer sur le territoire à partir d'un club à un autre. Par contre, il est interdit, c'est la Fédération

française de football qui a émis cet article, pour un jeune de moins de 15 ans, en tout cas, de 7 à 15 ans, de muter dans un club à plus de 100 kilomètres de son domicile.

C'est à la Ligue de football de signaler à la Fédération toutes les anomalies ou autres dérogations de joueurs qui pourraient signer dans un club. Le problème ne se pose pas en Martinique puisque nous n'avons pas 100 kilomètres. Par contre, il se pose pour les jeunes qui partent en France avec des gens qui viennent faire de la détection ici, avant 15 ans. C'est là que se trouve le problème. C'est valable également sur le territoire métropolitain. C'est l'article 98 des règlements généraux et c'est à ce niveau que nous, nous pouvons intervenir. Voilà ce que je pouvais dire, s'agissant de ce sujet.

Monsieur le Président Samuel PEREAU

Très bien. Merci Jocelyn GERME.

Juste pour dire que ce fameux article des règlements généraux, il est clair sur le papier mais il n'est pas si simple en termes d'application et en termes de respect de cette disposition réglementaire parce qu'on connaît notre situation ultrapériphérique, on connaît aussi la volonté qu'ont certains jeunes et certains parents de donner un maximum de chances à leur enfant d'atteindre le très haut niveau et d'intégrer les clubs professionnels.

La question de la résidence du parent ou de la résidence du tuteur, celui qui a l'autorité parentale, peut être nuancée. C'est là qu'il y a peut-être des personnes, des organisations, des opérateurs qui s'engouffrent mais après, c'est aussi de la responsabilité des parents. Nous sommes en droit, avec notre direction technique, d'attirer l'attention des parents sur ce dispositif réglementaire. Nous sommes aussi en droit d'attirer l'attention des institutions sur cela parce que vous pouvez avoir des vendeurs de rêve qui viennent et qui peuvent même venir solliciter des subventions au niveau des collectivités.

Dire qu'il y a un dispositif réglementaire, il y a une prudence à avoir, il y a un regard particulier à avoir parce que ce sont de jeunes enfants de 13 ans, 14 ans, qui vont partir très loin de leur famille, dans des structures parfois où ils n'ont pas l'encadrement idéal par rapport à leur développement éducatif, etc.

Tout cela n'est pas simple et en même temps, il y en a qui sont partis dans des filières « un peu limites » et qui ont réussi. C'est vrai que cela peut être un peu compliqué d'analyser tout cela.

Juste pour saluer le Président BEAUNOL parce que je vous vois parler de la Maison Familiale et Rurale mais le Président du Club Péléen est très actif sur cette affaire. Il y a effectivement une section sportive à la Maison Familiale et Rurale de Rivière Pilote et il y en a une qui est en gestation pour le Nord.

Saluer aussi l'ASPTT parce qu'on ne l'a pas dit tout à l'heure mais sorti du malentendu, il y a de grandes choses que l'on espère pouvoir faire avec l'ASPTT qui est gestionnaire, qui est concessionnaire d'un terrain qui est pas loin de l'Institut martiniquais des sports et, si on trouve des solutions avec la Collectivité, on pourrait utiliser cette infrastructure pour faire des choses.

Récemment l'ASPTT a mis gracieusement à la disposition du football martiniquais ses installations pour pouvoir permettre l'entraînement d'un certain nombre d'équipes d'élite féminine, il me semble, et également de recevoir l'équipe nationale de Barbade féminine qui était venue jouer un match international ici.

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

Merci Président.

Y a-t-il d'autres délégués qui souhaitent intervenir ?

Oui, le Président TIRCY.

Monsieur Guy TIRCY, Intrépide Club Fort-de-France

Je voudrais intervenir sur une partie du championnat. Mais je veux d'abord dire une chose à propos de l'ASPTT. Tout d'abord, je remercie l'ASPTT puisque je crois que nous avons été en U13 la première équipe à se déplacer au Lamentin sur leur stade. Effectivement, ils ont une bonne structure, un bon accueil. C'est vrai qu'il y avait le problème que tous les joueurs étaient mutés. Cela ne m'a pas posé de problème particulier parce que j'ai pu remarquer qu'il y a un bon entourage, un bon travail.

Ce problème, à mon avis, aurait pu se résoudre plus en amont puisque d'abord on les avait mis forfait devant nous, après on a reprogrammé le match. Ces enfants auraient quand même pu jouer, ne pas rester sans jouer. Peut-être participer à des rencontres même si on ne les classait pas. Cela aurait été une solution.

Maintenant, ce qui me pose problème et je l'ai déjà rappelé plusieurs fois, c'est le problème que l'on rencontre en R3 avec les équipes réserves. Pourquoi ? Parce que cela obère des résultats. Je vous avais demandé une première fois de faire le classement d'une saison sur les équipes en enlevant les points avec les équipes R2 pour regarder si cela changeait le classement, parce qu'on n'a pas toujours exactement la même consistance, on n'a pas les mêmes intérêts et ce n'est pas du tout comme cela. Pour moi, cela obère de la qualité, de l'éthique, des résultats en R3.

Des clubs jouent la montée. C'est sérieux. Un jour vous pouvez trouver une équipe réserve que l'on vous présente très solide et demain, devant un autre adversaire, elle est pâle. Maintenant, je pense que l'on peut trouver une solution pour faire réellement un championnat de réserve parce que maintenant, il y a suffisamment d'équipes de réserve et nous, on pourrait davantage nous rassembler pour donner plus de consistance à la R3. Je vais employer un mot fort. La R3 ce n'est pas un dépotoir. Merci.

Monsieur le Secrétaire Général Jean-Claude VARRU

Merci Président pour ton observation.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Je passe la parole au Président PERREAU qui va conclure, mais avant quelques informations complémentaires.

Monsieur le Président Samuel PEREAU

Merci Jean-Claude (VARRU). Nous arrivons à la fin de notre Assemblée Générale qui s'est vraiment très bien déroulée. Je dis au Président TIRCY que la porte est ouverte à la réflexion. Les réserves jeunes parce que tu dis « réserves » mais ce sont les réserves jeunes, c'est une philosophie la question des réserves jeunes.

Pour nos amis institutionnels, c'est quoi les équipes réserves jeunes ? Ce sont des équipes 2 qui sont, selon les possibilités et les capacités du club, créées, qui sont intégrées dans le championnat régional 3 – effectivement le dernier niveau de ligue aujourd'hui- et dans ces équipes, il y a l'obligation d'avoir huit jeunes de moins de 20 ans (jusqu'à 20 ans). C'est vraiment quelque chose de philosophique.

Maintenant, si cela doit évoluer, vous savez que suivant le projet d'ailleurs, « Nouvelles Evolutions et Opportunités » pour le football à l'horizon 2020, il y a la question de la restructuration, de la réorganisation des différentes séries. Peut-être qu'à ce moment-là, il y aura des choses à faire.

Très rapidement, le sélectionneur est là. Je pense qu'il m'en voudra si je ne parle pas de cette échéance prochaine. Dimanche 25 mars – c'est dans 10 jours – nous avons le match amical de préparation pour

les échéances compétitives de notre sélection senior Martinique qui reçoit l'équipe nationale de Trinidad et Tobago qui se déroulera à 18 heures au stade Pierre ALIKER de Dillon. Faites passer le message. On a cette équipe de Trinidad qui viendra au grand complet. On a reçu la composition de cette équipe avec tous ses joueurs professionnels qui évoluent en Europe, aux Etats-Unis, en Amérique Centrale, un peu partout. Ils viennent prendre leur revanche puisqu'on les avait sortis ici de la compétition Gold Cup. Ce sera intéressant, très certainement, cette rencontre.

On a aussi le Club Franciscain, champion de la Martinique en titre, qui va participer à la Caribbean Club Shield. C'est une nouvelle compétition pour les clubs champions de la Caraïbe. Tout cela est organisé sous l'égide de la CONCACAF. C'est un tournant historique pour nous car désormais la CONCACAF mais également l'institution parce que l'on a, en Conseil de Ligue, voté le principe d'une aide aux clubs champions de la Martinique, pour aller en compétitions CONCACAF, chaque année. La CONCACAF accompagne à hauteur de 12 000 dollars – il n'y a pas de secret – le Club Franciscain - c'est la première édition de cette nouvelle formule- pour une compétition dont le premier tour aura lieu du 11 au 21 avril à la République Dominicaine pour ceux que cela intéresse. Cela peut être d'une pierre deux coups : aller faire un peu de tourisme et accompagner notre équipe représentative de la Martinique.

Cela pose la question de la gestion des calendriers. Il y a désormais énormément de compétitions. Vous savez qu'en son temps, nous avons lancé la réflexion sur la question de la diminution du nombre d'équipes en Régionale 1. Il faudrait d'ailleurs que l'on pense à changer le nom. En régional 1. La question devient de plus en plus cruciale. Vous avez désormais l'extension de la Coupe Mutuelle Mare Gaillard. Vous savez que la Guyane l'intègre avec un tournoi qui fait office de compétition supérieure de ligue. Cela a été une revendication très forte de nos trois Ligues auprès de la Fédération pour qu'elle puisse subventionner cette compétition. C'est le cas désormais.

Vous avez la sélection de Martinique qui va entrer dans une régularité en termes de compétitions internationales avec cette Ligue des Nations de la CONCACAF et vous avez désormais, on le pense, avec cette aide financière significative, le champion de la Martinique qui, chaque année, va partir en compétition.

Cela pose déjà un problème cette année parce que la modification du calendrier par rapport à la participation du Club Franciscain en avril fait que, je crois que le Club Colonial et le Racing Club de Rivière Pilote notamment, sont impactés avec des matchs qui sont extrêmement rapprochés.

Il va falloir revenir très rapidement sur la question de la gestion des compétitions s'agissant des clubs effectivement de l'élite pour pouvoir réfléchir sur tout cela. Il y a plein d'autres informations.

Le séminaire Fédération Française, Ligue de football amateur, Direction technique nationale. Très prochainement, la semaine du 26 au 29 mars prochain, il y a une délégation de la Direction technique nationale et de la Ligue de football amateur qui vient ici avec le Directeur technique national, Monsieur Hubert FOURNIER. La Martinique sera la terre d'accueil pour les techniciens de Guadeloupe, Guyane, Martinique évidemment, Saint-Martin puisque dans l'idée du nouveau DTN, c'est de réaliser un mixte entre l'envoi des éducateurs dans les grandes messes à Clairefontaine et tout cela, et puis faire venir ici des personnes de la DTN pour que la formation, l'information technique puisse être diffusée au plus grand nombre et en termes d'optimisation.

On va profiter également pour vous faire rencontrer les gens de la Ligue du football amateur le mardi 27 mars. Les Présidents avec un cadre technique si possible, le Directeur technique de votre équipe pour échanger avec la Direction technique et avec les représentants éminents de la Ligue de football amateur et de la Fédération Française de Football.

Merci à toutes et à tous.
Je vous invite à prendre le jus d'orange de l'amitié.

*L'ordre du jour est épuisé.
Le Président lève la séance. Il est 21h30*

Le Président



Samuel PÉREAU

Le Secrétaire Général



Jean-Claude VARRU